

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	9
16 septembre 2024	7	1	2	4	Vote contre	0
					Abstention	0

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 24 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### **Point n°3 : 2<sup>e</sup> programme de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) – 2024-2029.**

Le Comité Syndical,

Suite à la délibération du comité syndical du 5 décembre 2023 donnant l'accord de principe du SERM de lancer un 2<sup>e</sup> programme de PSE 2024-2029 basé sur le dispositif validé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse depuis 2020, des contacts avec les agriculteurs du bassin versant du Rupt de Mad ont été pris afin de réaliser des diagnostics agricoles pour vérifier la pérennité des exploitants en cas d'engagement dans ce dispositif PSE.

Ces diagnostics ont abouti à l'élaboration de trajectoires pour 4 exploitations qui souhaitent s'engager en 2024-2028 sur ce nouveau programme PSE grâce au maintien de prairies, de cultures conduites en agriculture biologique et des cultures bas niveau d'impact (notamment luzerne, légumineuses ...).

D'autres agriculteurs sont intéressés par le dispositif mais ne pourraient s'engager qu'en 2025 (PSE 2025-2029) voire 2026 pour éviter le cumul sur les aides relatives à l'agriculture biologique qui est interdit (les diagnostics sont en cours de réalisation).

Ces éléments ont permis d'établir un budget prévisionnel sur 5 ans sur la base des trajectoires des exploitations candidates :

Budget SERM :

- Diagnostics agricoles : 4 x 2 600 € soit 10 400 €
- Aides versées aux agriculteurs : 235 650,90 € sur 5 ans

pour un total sur 5 ans est de 246 050,90 €

Subventions AERM perçues par le SERM (si les conditions d'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sont confirmées) :

- Aide pour les diagnostics agricoles : 4 x 2 600 € x 80% soit 8 320 €
- Aide PSE : 235 650,90 € x 80% soit 188 520,72 €
- Aide administrative : 4 dossiers x 750 € soit 3 000 €

pour un total sur 5 ans de 199 840,72 €.

VU le dispositif d'aide mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dénommé « Paiement pour Services Environnementaux (PSE) » ;

VU la délibération du 5 décembre 2023 du comité syndical du SERM ;

VU la note descriptive du projet du 2<sup>e</sup> programme de PSE 2024-2029 ;

CONSIDÉRANT la candidature de 4 exploitants au 2<sup>e</sup> programme PSE 2024-2028 du SERM formalisée par l'annexe 1 ;

### **DÉCIDE**

D'AUTORISER la Présidente ou son représentant à signer la convention financière de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, ainsi que tout document se rapportant au 2<sup>e</sup> programme de Paiement pour Services Environnementaux 2024-2028 du SERM pour un montant de 246 050,90 € sur 5 ans, sous réserve que le dispositif de subvention des PSE soit prolongé par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80%.

La Présidente,  
Rachel BURGUY